

## Commentaire d'un extrait de l'oeuvre

Par **judithvdb**, le **27/10/2011** à **18:59**

Bonsoir,

Alors voilà, je suis en première année de licence en fac de Droit et dans le cadre d'un TD de Droit constitutionnel sur la souveraineté, le professeur nous a demandé de commenter le texte suivant :

"On se méprend souvent sur la signification du terme système représentatif. Le représentant n'est pas l'image de la nation, il en est la tête. Le système représentatif se définit comme le système dans lequel la volonté d'un organe dit "représentatif" est tenu en vertu d'un postulat constitutionnel irréfragable pour la volonté de la nation sans se soucier de savoir si la volonté de cet organe coïncide avec celle du peuple réel".

Le problème, c'est que je ne comprends pas le texte.

Tout d'abord, je n'arrive pas à définir les termes "système représentatif" et "postulat constitutionnel irréfragable".

Ensuite, je me suis dit, qu'il serait intéressant d'aborder ce sujet en parlant de l'organe titulaire de la souveraineté dans un système représentatif. Mais je trouve cette approche un peu vague.

Serait-il possible d'avoir quelques éclaircissements ?

En tout cas, bonne soirée et merci d'avance.

Par **alex83**, le **27/10/2011** à **19:21**

Bonsoir,

Rien de plus rien de moins qu'une critique du système représentatif.

Les expressions utilisées sont pompeuses et donc difficile à comprendre à la première lecture.

"Postulat constitutionnel irréfragable" =

Ce que les rédacteurs de la constitution ont bien voulu y mettre. C'est appréhendé comme un

postulat irréfragable car c'est écrit dans la Constitution (norme absolue).

En gros l'auteur dit que le peuple a beau "choisir" des représentants, il existe une différence notable entre la volonté de l'élu et la volonté du peuple qu'il est censé représenter...

Quant à "l'organe représentatif", oui il faudra bien sûr en parler car c'est en ce lieu, selon l'auteur, que cette "démocratie des représentants" s'exerce (en France : le Parlement).

Par **judithvdb**, le **27/10/2011** à **20:35**

En fait, si j'ai bien compris, le postulat constitutionnel ( que l'on peut qualifier de texte constitutionnel ? ) définit le système représentatif comme l'organe représentant la nation. Mais la bancalité de ce système fait que ce n'est pas la volonté du peuple lui-même qui est entendue. On peut donc dire que l'organe représentatif dispose de la souveraineté ( normalement attribuée au peuple ) à sa guise. C'est ça ?

Merci pour ta réponse rapide, c'est très gentil de ta part.

Par **alex83**, le **27/10/2011** à **21:50**

Le système, selon l'auteur toujours, est par nature, biaisé.

Si vous voulez il considère qu'il y a un décalage énorme entre la volonté du peuple et l'interprétation de la volonté du peuple par les élus.

Il y a pléthore de critiques à ce sujet. Faites des recherches vous en trouverez.

On peut opposer démocratie représentative à démocratie directe, système auquel nombreux griefs ont aussi été adressés (qui ne peut convenir qu'à un peuple de Dieux selon Rousseau).

Bref, il y a de quoi dire sur la démocratie représentative ;)

Par **Camille**, le **28/10/2011** à **09:06**

Bonjour,

"Oeuvre" de qui ? [smile17]

Cette pensée pourrait même se comprendre de deux manières.

Celle décrite par alex, probablement la bonne dans le cadre de ce TD, mais aussi par le fait que, quand on est élu, c'est toujours, sauf peut-être dans les républiques bananières, à la [s]minorité[/s] du peuple [s]réel[/s], puisque seulement à la majorité des suffrages [s]exprimés[/s].

Alors que si on tenait compte des bulletins blancs ou nuls et des abstentions (sans parler de ceux qui n'ont pas le droit de vote), les "*victoires*" auraient un goût un peu plus amer.

C'est assez curieux, d'ailleurs, c'est souvent une critique qu'on entend sur la démocratie

directe, presque jamais sur la démocratie représentative, pourtant c'est la même critique.  
[smile4]

Par **judithvdb**, le **28/10/2011** à **11:09**

Effectivement, j'ai oublié de préciser. Ce texte est un extrait de livre "Droit constitutionnel" de Bernard Chantebout.

Je vois ce que tu veux dire Camille, mais je pense plutôt axer ma réflexion sur la critique du système représentatif comme me l'a montré alex83.

Je pensais d'ailleurs, réaliser mon commentaire selon la problématique suivante :

"Sur quoi Bernard Chantebout base-t-il sa critique du système représentatif ?"

Et pour le plan par contre, je n'ai pas encore trop d'idées. Je pense qu'il faut que je fasse une comparaison entre le système représentatif "habituel" et l'idée que développe B. Chantebout. Ensuite, je comptais aussi parler de la souveraineté et de ce que la nouvelle définition de Chantebout implique. Qu'en pensez-vous ?

Par **Camille**, le **28/10/2011** à **12:57**

Bonjour,

[citation]Je vois ce que tu veux dire Camille, mais je pense plutôt axer ma réflexion sur la critique du système représentatif comme me l'a montré alex83.

[/citation]

On est bien d'accord, c'est d'ailleurs bien ce que j'ai écrit.

Mais, sur ce forum, j'ai une petite manie, c'est de toujours tenter "d'ouvrir l'éventail" pour mieux réfléchir à un problème donné. Même si ça n'aide pas sur le coup...

[smile4]

Par **judithvdb**, le **28/10/2011** à **13:46**

Si si ça m'aide ! et Je te remercie. Je pense utiliser ton idée pour mon ouverture.

Par **Camille**, le **28/10/2011** à **14:32**

Re,

D'ailleurs, une troisième façon de voir les choses, et qui se rapprocherait plus du sujet supposé, serait que l'auteur ne critique pas tellement le principe lui-même, en tant que tel, mais dit qu'il y manque un "contrôle a posteriori", une fois le représentant élu, celui du peuple

qui l'a élu et qui ne peut pas "le flanquer à la porte" tant qu'il n'a pas terminé son mandat, même s'il ne tient pas les promesses qu'il lui a faites pendant la campagne...

[smile4]

Contrôle qui existe plus ou moins dans une démocratie directe (ou plutôt "semi-directe" à la Suisse, bien qu'elle ait abandonné ce terme).

Par **Lana**, le **31/10/2011** à **10:28**

Bonjour, il se trouve que j'ai le même sujet sur l'oeuvre de Bernard Chantebout j'aimerais savoir quel plan vous préconisez pour un commentaire de texte pour ne pas partir trop hors sujet et que ça en devienne une dissertation? et quels sont les points à développer ? Merci [smile3] Et sur internet je ne trouve pas de critiques sur le décalage entre la volonté du peuple et l'interprétation de la volonté du peuple par les élus qu'est ce que je pourrai taper pour trouver ça ?

Par **Camille**, le **31/10/2011** à **14:03**

Bonjour,

[citation] je ne trouve pas de critiques sur le décalage entre la volonté du peuple et l'interprétation de la volonté du peuple par les élus

...

qu'est ce que je pourrai taper pour trouver ça ?

[/citation]

Ah bon ?

Même en tapant quelque chose du genre "démocratie représentative" ou "démocratie directe" ?

[smile17]

Par **Lana**, le **31/10/2011** à **14:26**

certainement je vais regarder merci ;) et serait il possible de bien me définir postulat constitutionnel je ne comprends pas trop et si possible m'expliquer l'idée générale du texte car il est plutôt compliqué :s

Par **Lana**, le **01/11/2011** à **16:04**

Qu'est-ce qu'un postulat constitutionnel irréfragable svp ?

Par **PAGET**, le **04/11/2014** à **19:28**

Bonjour, j'ai moi aussi le même sujet et j'aimerais vraiment que vous m'aidiez parce que j'ai pas d'idée pour le plan :(